



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 28 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGIERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame MASSON Aurélie a donné à Monsieur Claude VIDAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 24/03/2025

SEANCE N° 2

DELIBERATION N° 15

BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE

**OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2025**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2025 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit procéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2024 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Chapitre ou opérations	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts)	RAR N-1 reportés au BP 2024	Crédits ouverts ou diminués au titre de DM	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par anticipation
Chapitre 21	51 484.84 €			51 484.84 €	12 871.21 €
Montant total maximum pouvant être votés par anticipation					= 12 871.21 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2025

Chapitre ou opérations	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2025
Chapitre 20 Opération n° 4001	2031	Situation N° 1 – Etude de mise aux normes de la micro-centrale	6 550.00 €

- **DIT** que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT*



*Le Maire
Claude VIDAL*



Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 28/03/2025*
- *par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 28/03/2025*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.